



Règlement particulier de la Poissy Bad Cup 2018

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBad).

1. Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro : XXXXXXXXXXXXXXXXX
- 1.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Le tournoi est inscrit dans la catégorie standard et se déroulera les 24 et 25 novembre 2018 sur 9 terrains, au Gymnase de la Halle des sports, 72 avenue Blanche de Castille, 78 300 Poissy

Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode de compétition en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.
- 1.4 Le juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Le Juge arbitre principal de la compétition est Monsieur Laurent DELAUNE. Le Juge Arbitre adjoint est Madame Sylvie LE DOUARON.

2. Séries et tableaux

- 2.1 La **Poissy Bad Cup** est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories Cadet, Juniors, Seniors et Vétérans.
- 2.2 Les tableaux proposés sont les suivants : double hommes, double dames, double mixte.
- 2.3 Les séries proposées sont les suivantes : R5, R6, D7, D8, D9, P10 et P11/P12 (NC autorisés).
- 2.4 Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules avec deux sortants suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 Une petite finale (match de classement des 3^e et 4^e) sera proposée dans chacun des tableaux.
- 2.6 Les doubles hommes et doubles dames se dérouleront en intégralité le samedi et les doubles mixtes en intégralité le dimanche.

3. Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est le 26 octobre 2018 Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et la validation des tableaux.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au 9 novembre 2018.
- 3.3 Les joueurs pourront s'inscrire dans 2 tableaux maximum, dans les séries correspondant à leur CPPH
- 3.4 Aucune inscription d'un joueur par un autre club ne sera prise en compte.

3.5 Le règlement par chèque à l'ordre du Poissy Badminton Club est à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Fabien BERTRAND
13 rue des sablons
78570 ANDRESY

Un courriel de confirmation sera envoyé à réception du règlement.

3.6 Le montant des droits d'engagement est de 15 € pour un tableau et 21 € pour deux tableaux.

3.7 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier ou par mail à l'adresse suivante : PoissyBadCup@pbc78.fr

3.8 Ci-dessous la composition théorique des tableaux et séries :

	R5	R6	D7	D8	D9	P10	P11/P12
DH	8	8	8	8	8	8	8
DD	6	6	6	6	8	8	8
DX	12	12	12	12	12	12	12

4. Forfaits

4.1 Chaque participant inscrit au tournoi doit le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription.
- Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

5. Déroulement du tournoi

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il convient de tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- 5.5 Le volant officiel sera le RSL GRADE 4. Il doit être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs.
- 5.6 Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.
- 5.10 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 5.11 Après l'appel de son match et passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain pourra se voir déclaré "forfait" par le JA.
- 5.12 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
- 5.13 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office), les conseillers techniques (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par juge arbitre.
- 5.14 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.15 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- 5.16 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.